

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 V 13** Vœu relatif à la sécurité de la traversée du cours de Vincennes à la porte de Vincennes.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Depuis le 15 décembre 2012, la mise en service de l'extension du tramway T3 a permis le retour du tramway dans l'est et le nord de Paris. Ce tramway connaît déjà un grand succès comme en témoignent les nombreux voyageurs qui l'empruntent chaque jour sur la partie qui a fait l'objet de cette extension.

A la porte de Vincennes, le choix d'un aménagement de deux terminus du tramway T3 de part et d'autre du cours de Vincennes a été pris en 2008.

Ce choix a été motivé par la RATP pour établir une correspondance avec la ligne 1 du métro. La Préfecture de police, compétente en matière de circulation sur le cours de Vincennes, a quant à elle imposé que la plate-forme du tramway soit implantée en position bilatérale sur les terre-pleins piétons, plutôt qu'en position axiale sur la chaussée.

Ce choix d'implantation oblige les nombreux usagers du tramway à traverser le cours de Vincennes pour prolonger leur parcours, soit du T3a vers le T3b en direction du nord, soit du T3b vers le T3a en direction du sud.

En conséquence, nous pouvons observer chaque jour de nombreuses personnes qui se pressent et courent pour passer d'un tramway à l'autre, et traversent à la va-vite le cours de Vincennes, en croisant un flux de circulation important de véhicules.

Un certain nombre d'usagers n'hésitent pas à passer par-dessus les barrières de sécurité, ou à traverser au feu piéton rouge, et le risque d'accident est quotidien.

Comme nous l'avions déjà affirmé dès 2008 lorsque ce choix a été arrêté, et comme nous l'avons réitéré à de nombreuses reprises, il y a un grand danger que de graves accidents se produisent pour les piétons à cet endroit.

Par ailleurs, la porte de Vincennes, autrefois plantée de rangées d'arbres, est devenue un espace très minéral, et le besoin d'une présence végétale est très fortement exprimé par les riverains.

Aussi, sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, M. Denis BAUPIN et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- la Mairie de Paris et la Préfecture de Police examinent rapidement les mesures qui peuvent renforcer la sécurité des piétons qui traversent le cours de Vincennes au droit des plateformes du tramway : limitation de la vitesse à 30 km/h, aménagements complémentaires, renforcement de la signalisation et autres dispositifs de prévention/dissuasion, etc. ;

- soit renforcée la végétalisation du cours de Vincennes et de la porte de Vincennes.